

Note de service

Destinataires : Intermédiaires en main-d'œuvre de Compétences+ Ontario

Expéditeur : David Cronin, directeur
Direction du soutien à la prestation des programmes

Date : Le 20 janvier 2021

Objet : Changement concernant les rapports exigés aux termes de
l'entente relative à Compétences+ Ontario

La présente note vous est adressée pour souligner un changement concernant les ententes actuelles et futures de Compétences+ Ontario (C+O).

À partir de maintenant, les dates de début des périodes de référence pour les rapports des prévisions des dépenses, les états des revenus et des dépenses et les rapports du vérificateur des ententes de C+O seront remplacées par la date d'entrée en vigueur de l'entente (date de début de l'entente), peu importe l'exercice auquel correspond la date de fin de la période de référence. Toutes les nouvelles ententes refléteront ce changement, qui dorénavant s'appliquera également à toutes les ententes pluriannuelles actuelles de C+O.

Pour être plus précis, cela signifie que les rapports financiers doivent toujours prendre en compte le total des fonds affectés, les fonds reçus à ce jour (revenus) et les dépenses à ce jour pour toute la durée de l'entente au moment du rapport et ne pas être limités à un exercice.

Les dates de présentation des rapports financiers de l'annexe « F » pour 2020-2021 doivent être considérées comme remplacées par ce qui suit :

b. Rapport des prévisions des dépenses

Rapport 1 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 août 2020
Date d'échéance : 11 septembre 2020

Rapport 2 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 30 septembre 2020
Date d'échéance : 16 octobre 2020

Rapport 3 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 30 novembre 2020

Date d'échéance : 14 décembre 2020

Rapport 4 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 décembre 2020

Date d'échéance : 15 janvier 2021

Rapport 5 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2021

Date d'échéance : 5 avril 2021

c. **État des revenus et des dépenses (ERD)**

Pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2021

Date d'échéance : 12 juin 2021

d. **Rapport du vérificateur (le cas échéant)**

Pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2021

Date d'échéance : 12 juin 2021

Les dates de présentation des rapports financiers de l'annexe « F » pour 2021-2022 doivent être considérées comme remplacées par ce qui suit :

b. **Rapport des prévisions des dépenses**

Rapport 1 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 août 2021

Date d'échéance : 10 septembre 2021

Rapport 2 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 30 septembre 2021

Date d'échéance : 15 octobre 2021

Rapport 3 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 30 novembre 2021

Date d'échéance : 10 décembre 2021

Rapport 4 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 décembre 2021

Date d'échéance : 14 janvier 2022

Rapport 5 pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2022

Date d'échéance : 5 avril 2022

c. **État des revenus et des dépenses (ERD)**

Pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2022

Date d'échéance : 15 juin 2022

d. **Rapport du vérificateur (le cas échéant)**

Pour la période allant de la date d'entrée en vigueur au 31 mars 2022

Date d'échéance : 15 juin 2022

Si vous avez des questions à propos de ce changement concernant les ententes de C+O, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller en emploi et en formation.

Merci.

David Cronin
Directeur

c.c. Heather Cross, région de l'Ouest – directrice régionale p. i.
Daniel Dubois, région de l'Est – directeur régional p. i.
Tariq Ismati, région du Centre – directeur régional
Sherrill Marsh, région du Nord – directrice régionale p. i.